

CONDITIONS DE LOCATION DE VELO

Le

CONTRAT entre : M. ET MME

Et

Alcôve Marine

31 Avenue du général Azibert 11430 GRUISSAN

Conditions générales de location de vélos et accessoires

Article 1 – CONDITIONS DE LOCATION DES VÉLOS

Le présent contrat correspond à une durée de location forfaitaire dont les dates et heures de début et de fin ainsi que les différents matériels loués sont précisés en bas de page du contrat.

Le client est invité à vérifier le bon état des cycles et accessoires. Il dispose des 30 premières minutes de sa location pour prévenir le loueur d'un éventuel défaut, le matériel loué sera alors échangé.

L'utilisation incomplète d'un forfait, quelle qu'en soit la cause, ne peut pas faire l'objet d'un remboursement ou d'une quelconque compensation que ce soit.

Il est interdit à l'utilisateur :

- de sous louer le(s) vélo(s) loué(s),
- de transporter un autre passager,

Il est formellement interdit d'utiliser les vélos et accessoires pour se déplacer sur la plage. Surtout n'allez pas dans l'eau => le sel détruit les vélos dans une semaine.

Le locataire restituera le matériel au plus tard à l'heure définie avec le loueur. Toute prolongation non contractuelle et/ou non validée par le loueur fera l'objet d'une tarification majorée proportionnelle à ladite prolongation, à hauteur de 2€/heure. A défaut d'un prolongement accordé par le loueur, la non

restitution dans un délai de 24h après les dates et heures prévues du (ou des) biens entraîne l'encaissement de la caution. **Le matériel devra être restitué propre et dans le même état de fonctionnement que celui dans lequel il lui a été confié. A défaut, le client pourra lui-même nettoyer le matériel ou s'acquitter d'un supplément de 20 €.**

Article 2 - TARIFS / PAIEMENT

Le montant de la location devra être payé avant la prise en charge du matériel et peut se faire en espèce.

Article 3 - DÉPÔT DE GARANTIE / CAUTION

Un dépôt de garantie (Caution) par espèce ou chèque est à remettre au loueur pour chaque location de matériel. Le montant de ce dépôt de garantie est fixé selon le tarif en vigueur soit 200€ par vélo.

Article 4 - VOL / DÉGRADATION

En cas d'accident :

une déclaration doit immédiatement être faite par le locataire aux services de Police ou de Gendarmerie et le loueur doit être avisé en même temps.

En cas de vol :

Le locataire devra présenter au loueur le dépôt de plainte effectué en gendarmerie ainsi que les antivol fournis. La caution sera retenue au titre de dédommagement.

Article 5 - PANNE / ASSISTANCE

Le locataire dispose d'un kit de réparation pour pallier aux crevaisons. En cas d'autre problème, le loueur n'a aucune obligation d'assistance mais tentera, par tous les moyens, d'aider le client à trouver une solution.

Les réparations effectuées sur les vélos loués seront à la charge du loueur. Si l'assistance nécessite le transport de personnes, cette charge sera due au client.

Le client a l'obligation de rapporter le matériel loué au magasin, en l'absence, la caution sera pour tout ou partie encaissée.

Article 6 – ASSURANCES

Le locataire dégage Alcôve Marine-Stephanie Guichou, de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué. Il est personnellement responsable de toute infraction au Code de la Route ainsi que des dommages corporels (aux tiers ou à lui-même) et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué dont il a la garde (Articles 1383 et 1384 du Code Civil).

Le locataire déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile.

La présente location ne prévoit pas de système d'assistance auprès du locataire.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Suivant « la mesure 16 du plan pour la sécurité routière d'octobre 2015 », le port du casque est obligatoire pour les moins de 12 ans, y compris dans les remorques et sur les sièges bébé. Il reste vivement recommandé pour les plus de 12 ans.

Durée de location forfaitaire:

Le loueur Alcôve Marine met à disposition de M. ET MME à compter du Pour une durée de Jour(s). Le locataire s'engage à respecter les horaires de location de 9h / 21h30.

Cordialement,

Stephanie Guichou - Alcôve Marine .